

C'EST À DIRE



« Le risque zéro n'existe pas. Ensemble, protégeons-nous des accidents »

MICHEL REPELIN
Président du groupe RISQUES du SPIRAL*.

Si le risque est inhérent à certaines activités industrielles qui font

la force économique de nos territoires et génèrent de l'emploi, il est de l'intérêt de tous de regarder les risques en face et de les prévenir, en toute sérénité. Cela signifie notamment, pour les industriels de réduire les risques générés, pour les collectivités territoriales de préserver les populations par un aménagement pertinent du territoire et pour les riverains, de réduire leur vulnérabilité.

Pour cela, une bonne connaissance des risques encourus, des consignes de sécurité, des différentes parades mises en œuvre ou encore des aménagements est importante. Une enquête de perception de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes, menée en 2003 sur les départements du Rhône et de l'Isère, a d'ailleurs mis en relief la nécessité d'une information plus complète et plus régulière sur le sujet.

Aussi, j'ai le plaisir de vous présenter le premier numéro de Regards sur le Risque, la lettre d'information sur les risques industriels majeurs qui s'appliquera à communiquer une information accessible à tous, riche et actualisée. •

Michel Reppelin

Michel Reppelin est aussi vice-président du Grand Lyon chargé de l'environnement et maire de Collonges-au-Mont d'Or.

* SPIRAL : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise.

TOUTE LA LUMIÈRE SUR...

DICRIM, POI, SDIS, ICPE... Mais quel est donc ce langage ?

C'est celui de la prévention des risques majeurs ! Connaître les termes communs, techniques et quelques sigles est important pour se comprendre, agir ensemble et mettre les mots justes sur des phénomènes suscitant parfois de fortes émotions. Alors, à vos tablettes !

• Quand il est question de risques majeurs, l'État, les collectivités territoriales* et les industriels utilisent un langage bien spécifique. Certains termes, même les plus communs, recouvrent alors des concepts précis comme : risques majeurs,

danger, enjeux, mais aussi prévention, protection, mitigation**... De nombreux sigles désignent des actions concrètes d'aménagement urbain ou de gestion de crise comme : PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques),

POI (Plan d'Opération Interne) ou PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). D'autres sigles désignent quant à eux des groupes d'acteurs de la prévention comme le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile à la Préfecture), la DRIRE



DICRIM *: Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

* Collectivités territoriales : Conseil Régional, Conseil Général (Département), Communauté Urbaine, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes, Communes.

** La mitigation : l'objectif de la mitigation est d'atténuer les dommages, en réduisant soit l'intensité de certains aléas (inondations, coulées de boue, avalanches, etc.), soit la vulnérabilité des enjeux (personnes, environnement et biens).

> Suivre page 2

L'ÉCHO DES CLIC

Un Comité Local d'Information et de Concertation, un CLIC, va être mis en place pour tout bassin industriel comprenant un ou plusieurs établissements Seveso seuil haut.

Lire suite page 3

APERÇUS

Lire page 4

- **UNE CONCERTATION EN MARCHÉ**
L'action des S3PI renforcée par la création des CLIC...
- **LA CHIMIE DE RHÔNE-ALPES : PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ**
Passer à une chimie d'avant-garde par une prise en compte précoce de l'environnement.
- **UNE INFORMATION MUTUELLE RENFORCÉE ENTRE SERVICES PUBLICS ET INDUSTRIELS**
Une convention pour améliorer l'information mutuelle en cas d'accident ou d'incident.
- **UNIVERSITÉ D'ÉTÉ**
L'université d'été de l'environnement s'intéresse aux risques technologiques.



JEAN-PIERRE LACROIX

Préfet de la Région
Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
Président du SPIRAL

« Le nouvel outil d'information que constitue cette lettre s'inscrit naturellement dans la lignée des actions qui se sont développées depuis 15 ans dans notre région »

Aujourd'hui, quelles sont pour vous les priorités en matière de prévention des risques technologiques majeurs dans la région Rhône-Alpes ?

La première priorité est d'affirmer le rôle de l'Etat dans les différents registres de la maîtrise des risques, avec, en tout premier lieu, l'objectif de réduire le danger « à la source », c'est-à-dire au niveau des installations elles-mêmes, des procédés, des stockages. C'est bien là la préoccupation majeure qui doit être présente quelle que soit l'évolution des connaissances scientifiques et des process technologiques. Il s'agit de créer une dynamique qui tende vers la plus faible occurrence du risque (risque zéro) et à laquelle tous les intervenants – Etat, industriels, collectivités locales – doivent contribuer. Il faut ensuite s'attacher au traitement du risque résiduel, d'une part, en termes de gestion de l'espace autour des sites les plus sensibles, singulièrement les sites SEVESO (c'est l'objet du récent décret du 7 septembre 2005 relatif aux PPRt), d'autre part en termes de préparation à la gestion de crise, en planifiant les moyens nécessaires et les actions à mettre en œuvre en cas d'accident. Enfin, il s'agit d'informer et de former l'ensemble des acteurs – maires et élus locaux au premier chef, mais également les populations exposées - afin de pouvoir mieux les mobiliser.

Selon vous, quel devrait apporter Regards sur le Risque à ses lecteurs ?

Le partage d'une culture commune de prévention du risque entre tous les acteurs concernés est l'enjeu de cette lettre dont le but est d'informer, sensibiliser, éduquer, rendre compte et dynamiser. Par ailleurs, à la veille de la mise en place sur le territoire régional de 37 comités locaux d'information et de concertation, il me paraît essentiel que leurs membres puissent disposer d'un outil de liaison.

Cette lettre est réalisée en partenariat par les industriels, les services de l'Etat, les représentants des collectivités locales et les associations. En quoi cette réalisation collégiale vous paraît-elle intéressante ?

Dans ce domaine, aucun des acteurs ne peut apparaître comme détenant, à lui seul, une crédibilité globale et indiscutable. La légitimité des décisions et l'information du public sur des problèmes souvent complexes, ne sont acquises qu'à la condition d'avoir été précédées d'échanges intégrant une pluralité d'opinions résultant d'intérêts quelquefois divergents. Tel sera donc le mérite premier de cette publication. J'observe d'ailleurs que des structures telles que le SPIRAL dans le département du Rhône et le CIRIMI dans l'Isère, ont montré la voie. ●

TOUTE LA LUMIÈRE SUR...
DICRIM, POI, SDIS, ICPE...
Mais quel est donc ce langage ?

> Suite de la page 1

(Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), etc. Enfin, les entreprises, elles aussi, répondent à des désignations particulières selon leur classification. Tout cela, sans compter que les termes techniques particuliers sont souvent absents des dictionnaires ! Alors, voici quelques éléments pour s'y retrouver. Car, c'est en se familiarisant avec ce langage que l'on pourra mieux agir ensemble.

Quelques éléments de classification

Les sites industriels sont contrôlés et classés en fonction des risques qu'ils génèrent. En Rhône-Alpes, plus de 5 000 installations industrielles sont soumises à une autorisation spécifique selon la loi de 1976, dite loi **ICPE** (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Plus de 140 d'entre elles, générant des risques particulièrement importants, doivent respecter une réglementation sévère dite SEVESO. Elles appartiennent

pour la plupart au secteur de la chimie, du pétrole, de la pétrochimie et à d'autres activités nécessitant de stocker des produits dangereux ou spécialisées dans leur distribution. Vous pouvez en reconnaître certaines aux mesures d'autoprotection parfois mises en place à leur périphérie (vidéo-surveillance, murs d'enceinte...).

À grand danger, petite occurrence ?

Les produits utilisés dans ces établissements peuvent en effet s'avérer très dangereux. Certains sont toxiques ou polluants, d'autres peuvent exploser ou s'enflammer. Le **danger** peut provenir de dysfonctionnements ou de défaillances techniques dans les conditions de stockage, de transport ou de manipulation de ces produits au cours des processus de fabrication. Le danger peut diminuer si la quantité de produit employée est moins importante, si les procédés de fabrication ou d'utilisation des substances sont plus sécurisés, etc. La réduction

du danger à la source est d'ailleurs l'un des objectifs de la politique de prévention des risques en France. Il est toutefois admis que le risque zéro n'existe pas, même si l'**occurrence** des accidents (leur fréquence) est faible.

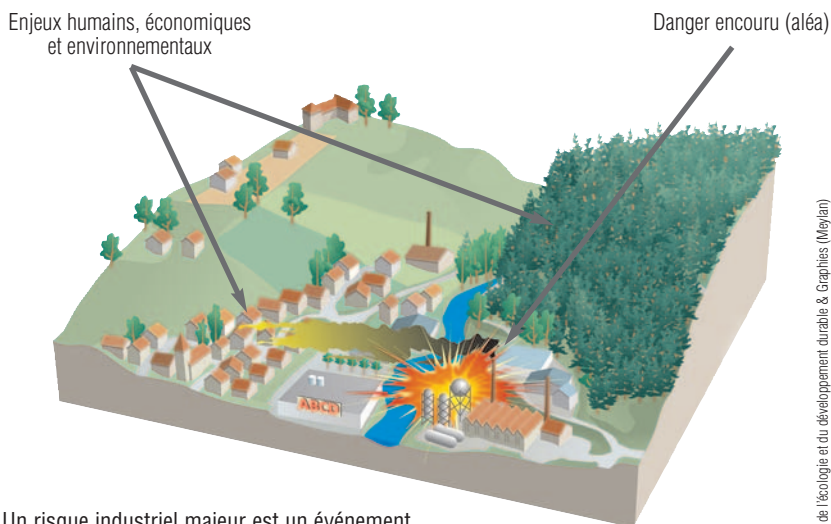
Le danger génère le risque, s'il y a enjeux !

Ce qui crée le risque, c'est le fait que le danger puisse porter atteinte physiquement à l'homme, ou matériellement à ce qu'il possède, à son lieu de vie (la nature, l'habitation) ou à son activité : ce sont les **enjeux**. Quand ces risques concernent un grand nombre de personnes, de biens et l'environnement, on parle de **risques majeurs**.

La peur n'écarte pas le risque !

Pour prévenir les risques majeurs, il faut, en amont, mettre en œuvre des moyens d'ensemble, de la maîtrise de l'urbanisation aux améliorations des procédés par les industriels en passant par la préparation de la

LE RISQUE INDUSTRIEL MAJEUR



Un risque industriel majeur est un événement accidentel, se produisant sur un site industriel, aux conséquences immédiates et graves pour le personnel, les populations avoisinantes et l'environnement.

© Ministère de l'écologie et du développement durable & Graphies (Meylan)

SUR MA COMMUNE ET DANS MON ÉCOLE...

- **DICRIM** : disponible en mairie, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les mesures de prévention que chacun doit mettre en œuvre et les consignes à suivre en cas d'alerte, adaptées aux spécificités de votre commune.
- **PPMS** : le Plan Particulier de Mise en Sécurité est un plan de secours en milieu scolaire qui prévoit, en cas d'alerte, la conduite à tenir et les modalités de communication vers l'extérieur. Il est déclenché par le directeur de l'établissement et permet de réduire la vulnérabilité des élèves et du personnel de l'établissement dans l'attente des secours.

crise et l'information des populations. La législation oblige à la maîtrise de l'urbanisation en se souciant du bâti existant et encourage la révision des périmètres de sécurité autour des établissements à risques. L'outil d'aménagement du territoire qui permet de limiter le développement urbain, depuis la loi dite Bachelot promulguée en 2003 après l'accident d'AZF à Toulouse, est le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). L'outil d'analyse des risques en présence est l'étude de danger. Certaines actions consistent enfin à renforcer des constructions et à construire des digues ou des murs de protection. On parle alors de **parades**.

Agir vite, le mieux possible

Lorsqu'un accident a lieu, les secours interviennent, que ce soit pour évacuer des personnes et les transporter dans des hôpitaux, éteindre un incendie, arrêter ou gérer la circulation, etc. L'ensemble de ces actions appartient à la **gestion de crise**. Pour une meilleure organisation, celle-ci est préparée en fonction des limites d'intervention des pompiers, gendarmes, policiers, etc. Ainsi, dans chaque établissement à risque, un **Plan d'Opération Interne (POI)**, déclenché par la direction au moment de l'accident, prévoit les scénarios d'accidents possibles et les mesures pour secourir toutes les personnes sur le site. Si l'accident

dépasse les frontières de l'établissement, un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** est déclenché par le Préfet. Il prévoit, quant à

lui, les modalités de concours de la commune où l'accident survient (pour les hébergements, les repas en cas de déplacement de population...) et l'intervention d'autres organismes de secours ou de police. D'autres plans de gestion de crise existent (plan Orsec, PPMS, PCS, Plan Hydrocarbures, plan rouge...) que nous abordons ultérieurement.

Voilà déjà quelques bases que nous enrichissons numérotés après numérotés. Elles devraient nous permettre de mieux échanger, de nous concerter et de prendre en conscience les bonnes décisions. On sait

aussi que les accidents majeurs suscitent souvent de fortes émotions, notamment du fait de leur importante médiatisation. Dans ces situations, mieux connaître le vocabulaire utilisé permet de mettre des mots sur ce qui peut provoquer des peurs parfois irrationnelles, des inquiétudes injustifiées, et peut aider à prendre conscience de la réalité d'un danger. Enfin, comprendre les causes techniques d'un accident, c'est aussi se donner les moyens d'en tirer des leçons pour l'avenir. •

En savoir +

www.prim.net

L'ÉCHO DES CLIC

CONCERTATION ET INFORMATION AUTOUR DES SITES SEVESO

Un Comité Local d'Information et de Concertation, un CLIC, va être mis en place pour tout bassin industriel comprenant un ou plusieurs établissements Seveso seuil haut. Ce comité a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information entre les différents représentants des administrations, des collectivités territoriales, des exploitants, des riverains et des salariés, en vue de prévenir les risques que peuvent générer ces établissements.

L'exploitant transmettra au CLIC dont il dépend des informations concernant les actions réalisées pour la prévention des risques, le système de gestion de la sécurité de l'exploitation, les accidents et incidents, le programme de réduction des risques, etc. Les CLIC sont également associés à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), et doivent pour leur part mettre régulièrement à la disposition du public un bilan de leurs actions et les thèmes des débats abordés. Un site internet dédié aux CLIC (www.clic-rhonealpes.com) a pour objectif de rendre accessibles ces informations. 37 CLIC sont prévus en Rhône-Alpes et le premier a vu le jour le 14 septembre 2005 dans la Loire. •

En savoir +

www.clic-rhonealpes.com

POINT DE VUE

MICHELLE GIROUD
Professeur de Sciences
de la Vie et de la Terre,
Collège le clos Jouvin.
Membre de la commission
hygiène et sécurité
du collège de Jarrie.

A notamment participé
à la conception du CD-Rom
sur La Prévention des risques
majeurs en Rhône-Alpes.



Que signifie éduquer aux risques majeurs ?

C'est faire connaître son environnement avec ce qu'il apporte de positif et ce qui l'est moins, comme les risques d'accidents majeurs. C'est montrer comment se protéger par l'intégration des consignes de sécurité et la participation à des exercices de mise à l'abri.

Qu'attendez-vous de la concertation entre les entreprises et les riverains au sein des CLIC ?

De la transparence, des campagnes régulières d'information, des propos justes et vrais, qui ne soient pas minimisés.

Quelles formes devrait prendre l'information préventive destinée au grand public ?

Elle peut se faire par des plaquettes distribuées à la population, des conférences, internet... Les jeunes devraient être associés dans la réalisation des supports d'information car ils sont très créatifs. •

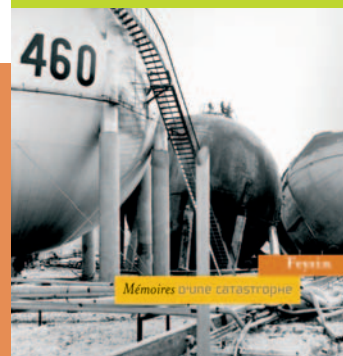
AGENDA

• **7 septembre 2005**
Décret relatif aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
Un PPRT va être prescrit par le Préfet dans chaque commune où figurent des installations SEVESO seuil haut et des stockages souterrains de matières dangereuses. Ce plan de zonage s'impose au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Il est établi en concertation avec les habitants, les associations et les CLIC.

• **13 septembre 2005**
Décret relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde
Plus connu sous le nom de Plan Communal de Secours, le Plan Communal de Sauvegarde devient officiel par la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004. Les maires, « sentinelles avancées » de la gestion de crise, vont pouvoir agir pour la sauvegarde de leurs concitoyens (évacuation ou confinement, hébergement...) dès la première minute de la crise.

• **14 septembre 2005**
Première réunion du CLIC de SNF
à Andrézieux-Bouthéon (42)

• **10 octobre 2005**
Première réunion du CLIC de Maurienne
à La Chambre (73)



Couverture non définitive.

• **Décembre 2005**
Parution de Feyzin, Mémoires d'une catastrophe
pour la 40^e commémoration de l'accident de Feyzin, le 4 janvier 1966. L'ouvrage retrace l'événement grâce à de nombreux témoignages et photographies rassemblés par la mairie. Editions du Lieu Dits, 144p. 120 illustrations.

Une concertation en marche

Depuis les années 70, une douzaine d'organismes collégiaux sont apparus dans les territoires français les plus exposés aux risques industriels majeurs : les S3PI (Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles). Animés par les Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), ils rassemblent les acteurs concernés par la prévention autour de sujets tels que la pollution de l'eau, de l'air, les déchets et les risques technologiques. 2005 est une année charnière pour les S3PI. En effet, après plusieurs décennies d'animation de débats, de campagnes d'information, apparaissent les CLIC, nouvelles instances de concertation locale (Comités Locaux d'Information et de Concertation). Élus, riverains, entreprises, représentants du personnel, services

de l'Etat, vont dès lors pouvoir se concerter à deux niveaux. D'une part, les commissions Risques des S3PI auront accès à une information transversale sur tout ce qui se passe à l'échelle de plusieurs CLIC, d'autre part, les membres des CLIC pourront se concentrer sur des sujets plus proches des préoccupations quotidiennes des habitants en matière de risques. La question de l'articulation entre les S3PI et les CLIC est à l'ordre du jour du forum inter-SPPPPI qui a lieu à Lyon les 19 et 20 octobre. ●

En savoir +

www.clic-rhonealpes.com
www.lyon-spiral.org



UN « PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ » POUR LA CHIMIE DE RHÔNE-ALPES

Le 12 juillet 2005, le gouvernement a labellisé en tant que pôle de compétitivité le projet « Chimie-Environnement Lyon et Rhône-Alpes ». À vocation mondiale, ce pôle est porté par Rhodia, Arkema, Suez, l'IFP et le CNRS. Son objectif est de passer à une chimie d'avant-garde qui intègre la prise en compte de l'environnement dès la conception des

procédés de fabrication des produits. Dans un contexte de haute compétitivité économique, cette approche vise la diminution de l'impact environnemental. Soutenus par le Grand Lyon, les acteurs du projet sont des industriels, des PME-PMI, des institutions (Région Rhône-Alpes, Métro-Grenoble...), des universités et des écoles d'ingénieurs. ●



© Christophe HURET

Plate-forme industrielle de Pont-de-Claix.

80 MÈTRES DE CANALISATION DE CHLORE EXPLOSENT À CHAMPAGNIER (38)

Le 21 mai 2005, la canalisation qui relie Chloralp à l'entreprise Polimeri Europa Elastomères France a explosé alors qu'elle était à l'arrêt. L'accident semble dû à la présence anormale d'hydrogène. La réutilisation de cette canalisation, le 9 août 2005, n'a été autorisée par le Préfet qu'après sa reconstruction sur 400 m et la mise en place de nouvelles sécurités. ●

2^E UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Comment mieux débattre ensemble de la question des risques technologiques ? Comment aller au contact des riverains ? Les CLIC seront-ils de bons outils de dialogue ? Les PPRT vont-ils permettre une meilleure protection ? Telles étaient les questions posées lors de l'atelier « Enjeux locaux de la loi Risques technologiques » de la 2^e Université d'été de l'environnement (22 et 23 septembre à Solaize) organisée par l'Appel (Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises). Il en ressort notamment la nécessité de communiquer au plus proche du terrain. ●

UNE INFORMATION MUTUELLE RENFORCÉE ENTRE SERVICES PUBLICS ET INDUSTRIELS

Le Préfet de l'Isère et 55 directeurs d'établissements industriels de l'Isère ont signé, le 16 juin 2005, une nouvelle convention pour améliorer l'information mutuelle entre les services publics et les industriels en cas d'incident voire d'accident. Cette convention, proposée par le C.I.R.I.M.I. (Comité pour l'Information sur les Risques

Industriels Majeurs en Isère), a impliqué aussi bien les services préfectoraux et les services de secours, que l'inspection des installations classées, les industriels et des représentants des communes.

Cette convention, qui précise et complète les obligations réglementaires, définit à la fois le niveau d'incident à partir duquel une information est nécessaire, le contenu de l'information à transmettre, les moyens et les délais de transmission à respecter.

Une conférence plus générale sur le sujet a suivi la signature. Le risque de décalage entre le vécu d'un incident par un industriel et sa perception par les riverains, l'intérêt d'informer les communes et le rôle des médias ont été au cœur du débat. ●

Regards SUR LE Risque

LA LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS EN RHÔNE-ALPES

CONTACT : secretariat.spiral@industrie.gouv.fr
secretariat.cirimi@industrie.gouv.fr

ISSN en cours - Imprimé en France sur papier recyclé.

Rédaction en chef : Gérard Berne, Laurent Albert
Réalisation : Sandra Decelle, agence conseil EDEL
Coordination éditoriale : Anne Pinchart
Conception graphique : Atom Kraft Design

Comité éditorial

SPIRAL, CIRIMI, DRIRE Rhône-Alpes, Académie de Grenoble, Grand Lyon, Mairie de Jarrie, IRiMa (Institut des Risques Majeurs), APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel) et des représentants des établissements « Seveso seuil haut » du Rhône et de l'Isère.

© Photos tête à tête : Christophe Huret, Rhodia et DR.

édité par :



édité avec le soutien de :

